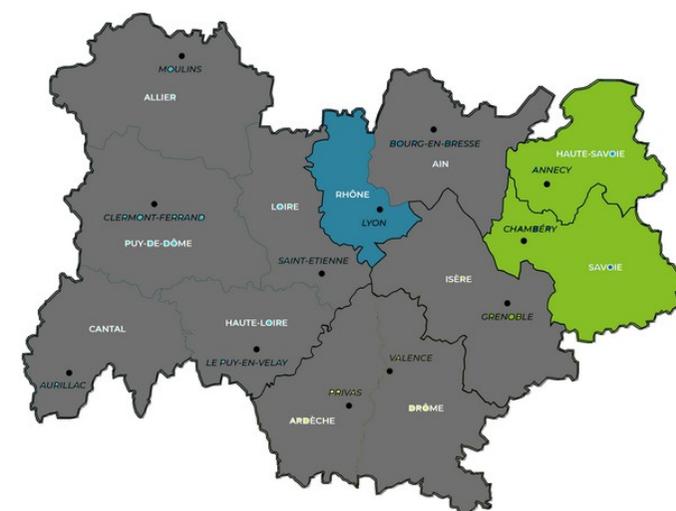


COMPTE – RENDU REGROUPEMENT DES ACTEURS DE LA FORMATION 2020

1. LE CQP INITIATEUR VOILE

1.1. AGENDA DES FORMATIONS DÉCLARÉES A CE JOUR POUR 2021

Formation CQP initiateur Voile					
<i>Debut</i>	<i>Fin</i>	<i>Structure</i>	<i>Formation</i>	<i>Valid. Ligue</i>	<i>Valid. FFV</i>
02/11/2020	30/06/2021	Grand Large	Monitorat FFVoile	Validé	Attente
19/04/2021	31/08/2021	CDV 74	CQP Initiateur voile	Validé	Attente
17/04/2021	04/09/2021	CNVA	CQP Initiateur voile	Attente	Attente
Formation Niveau 4 FFVoile					
<i>Debut</i>	<i>Fin</i>	<i>Structure</i>	<i>Formation</i>	<i>Valid. Ligue</i>	<i>Valid. FFV</i>
11/04/2021	22/04/2021	CDV 74	Test niveau 4 Dériveur	Validé	Attente
11/04/2021	22/04/2021	CDV 74	Test niveau 4 Multicoque	Validé	Validé
27/03/2021	31/07/2021	Grand Large	Test niveau 4 Habitable	Validé	Validé
15/02/2021	18/02/2021	CNVA	Test niveau 4 Dériveur	Validé	Attente
15/02/2021	18/02/2021	CNVA	Test niveau 4 Multicoque	Validé	Attente



Notre objectif est d' **enregistrer nos formations 3 mois avant leur lancement afin d'améliorer la visibilité et de faciliter la constitution des dossiers pour les stagiaires**. Nous sommes aujourd'hui dans les délais pour débiter les traditionnelles formation de printemps. On peut noter que les 3 centres de formations qui ont déjà effectuer les démarches ont intégré Niveau 4 et CQP / MF.

La réunion à permis d'identifier deux autres formations prévues pour 2021 **Le CT Auvergne (CQP IV niveau 4) et CDV 38 (CQP IV)**, le CDV 38 doit réaliser sa déclaration rapidement puisqu'il projette d'ouvrir sa formation en février

La fédération offre aujourd'hui aux clubs l'opportunité de former **des moniteurs Professionnels : CQP = certificat de qualification Professionnel**

Cela permet aux écoles de voiles de fonctionner plus facilement. La contrainte étant que le **dispositif de formation est plus rigide et exigeant sur le plan pédagogique et administratif**. Les formateurs habilités par la fédération ont une obligation de résultat concernant les exigences du dispositif.

1.2. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2020 SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION

1.2.1. DÉCLARATION INFORMATIQUE DE LA FORMATION

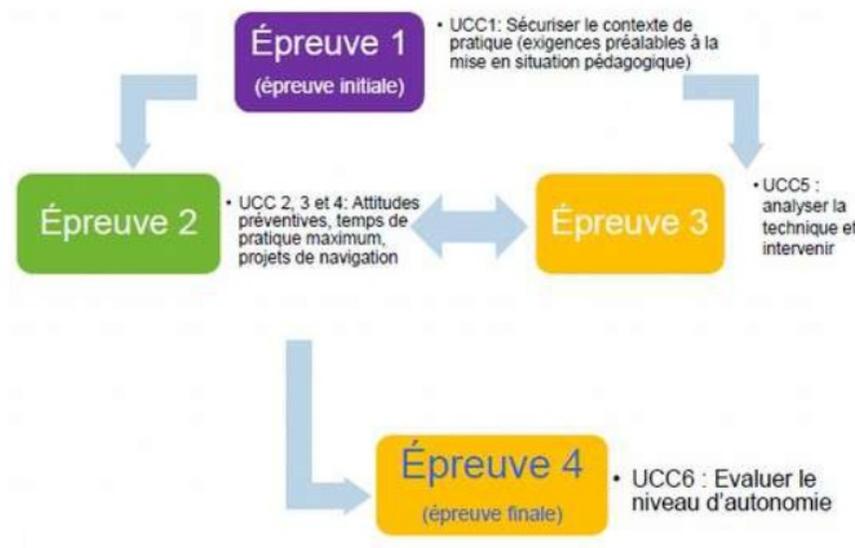
Les difficultés rencontrées sont les suivantes

- Insérer des liens pour l'inscription et le ruban pédagogique
- Ajouter les UCC de 1 à 6
- Ajouter les formateurs qui interviennent dans le dispositif y compris les tuteurs
- Clôturer la formation après la saisie des résultats des UCC pour tous les stagiaires,

1.2.2. Certification des UCC

Les épreuves ne sont pas toujours réalisées dans tout les centres, il est impératif qu'en 2021 chaque formateur qui organise une formation fasse passer les épreuves correspondantes.

Le dispositif des épreuves est obligatoire, il s'accompagne de fiches d'évaluation à remplir sur l'interface FFVoile du formateur.



1.2.3. Les stages en structure

Il doit obligatoirement il y avoir un tuteur de niveau formateur régional au minimum présent en permanence durant tout le stage.

Lorsqu'un stagiaire est dans votre formation vous êtes le centre de formation vous devez donc remplir les conventions de stage avec les clubs dans lesquels votre stagiaires va effectuer son stage mais aussi vérifier que le stagiaire est tutoré

1.3. QUESTIONS OUVERTES SUR LE DISPOSITIF

1) Que pensez vous du dispositif avec un organisme de formation central ?

- Déclare la formation
- Réalise les conventions de stage
- Fixe les tarifs et les rétributions
- Réalise le ruban avec le club délégataire

2) Que pensez vous d'un dispositif d'accompagnement ?

- Hébergement du ruban pour URL
- Conseil pour Ruban
- Conseil et accompagne pour les stages en structures
- Facultatif mais payant

1.4. ÉLÉMENTS DE RÉPONSES :

Les participants sont partants pour un dispositif qui propose trois niveaux d'accompagnement au choix selon la typologie des structures et des territoires

- **Autonomie totale** pour les plus grosses structures, la ligue valide ou refuse les dossiers sur les critères pour lesquels la fédération lui a donnée délégation. Si le dossier contient des erreurs (notamment celle relevé en début de réunion), la structure organisatrice a à sa charge de refaire le dossier. La ligue n'est aucunement responsable ou n'a le devoir de rattraper les erreurs survenant sur le protocole de formation.
- **Accompagnement** : Ligue propose un accompagnement du dossier de la structure organisatrice de la déclaration à la saisie des résultats , l'accompagnement est payant à tarif à définir autour des 200€ par formation
- **Formation gérée totalement par la ligue** : la ligue déclare et organise la formation dans un club elle gère totalement la partie administrative. Les stagiaires paient la formation à la ligue , et la ligue rémunère uniquement la prestation des formateurs.

1.5. LES FORMATIONS EN LIEN AVEC LE CQP INITIATEUR VOILE

- Recyclage formateur nationale : en attente de date avec la FFVoile
- Formateur Régionale : reprogrammer en mars 2021
- évaluateur Niveau 4 reprogrammer en mars 2021
- Recyclage évaluateur niveau 4 : validé

2. FORMATION BPJEPS VOILE

Objectif

Devenir un professionnel de l'activité, disposer des prérogatives pour :

- Etre Responsable Technique Qualifié (RTQ) dans une structure
- Encadrer tout public y compris la compétition
- Travailler en autonomie sans limite annuelle de temps

CONTENU DE LA FORMATION

Une formation en alternance sur 11 mois pour acquérir un diplôme d'État.

644 h en centre de formation et 600h de stage en structure.

BLOC PROJET

Gestion de structure, gestion de projet, outils numérique, organisation d'un événement.

> 161h de formation en centre

BLOC TECHNIQUE ET ENTRAÎNEMENT

8 semaines de navigation pour **se perfectionner en catamaran, dériveur, habitable et planche à voile**. Tour du Léman en Habitable, ouverture aux pratiques émergentes (FOIL) à Monteynard. Apprendre à entraîner, Préparation physique, préparation mentale utilisation de la vidéo, du GPS dans l'entraînement (formation **entraîneur régional**).

> 203h de formation en centre

BLOC PEDAGOGIE

Connaître et enseigner à tous les publics : scolaire, école de sport, équipe compétition, personne en situation de handicap (formation **éducateur handi-voile**). Créer un projet pédagogique.

> 259h de formation en centre

STAGE EN STRUCTURE

La formation se déroule en **alternance** entre le centre de formation et un club de voile. Vous pourrez ainsi mettre en pratique l'ensemble des connaissances acquises mais aussi disposer d'une **expérience professionnelle**.

> 600h de formation en structure

Votre structure d'alternance peut vous aider à financer votre formation



Lancement Septembre 2021

PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- Être majeur
- Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST)
- Être apte à la pratique et à l'encadrement de la voile
- Avoir une attestation de 100 mètres nage libre, avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long
- Être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière
- Justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) sur le support principal du candidat, attestée sur le site de la FFVoile

LES TESTS D'ENTREE

LIEU : THONON LES BAINS

Tests d'Exigences Préalables : 2 épreuves

- Démonstration technique du 1^{er} support de niveau 5
- Démonstration technique du 2nd support de niveau 3

Test de sélection :

- Entretien de motivation
- Présentation du projet d'alternance et de financement

3. FORMATION ENTRAÎNEUR

Dispositif en cours jusqu'en avril 2021, demande de coordination des tuteurs pour 2021.

4. NIVEAU 4 HABITABLE

Discussions autour de la possibilité d'organiser des stages de niveaux 4 avec des publics de niveaux différents. Les évaluateurs s'accordent sur le fait que les stages doivent être uniquement dédiés à un public niveau 4.